

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	21
Votants	23
dont Pouvoirs	02

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : Mercet Sophie, Seifert Christophe, Meylan Pierre, Personnaz Rosa, Eudes Thibaut,

MM les Conseillers : Laks Nathalie, Laks Nicolas, Saint-Pierre Aude, Aragon Frédéric, Vilmin Guillemette, Pérou Sylvain, Blanc Anne, Arhuero Christophe, Roy Céline, Personnaz Jérôme, Roy Vincent, Manganelli Stéphanie, Baud Sébastien, Tugler-Rossi Sophie, Liévin Christian,

Pouvoirs : Casabianca S. donné à ROY V., ARAGON M. donné à MEYLAN P.

A été nommé secrétaire : F. Aragon

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire expose :

Dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai de 2 mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS ;

Le conseil d'administration d'un CCAS est présidé par le maire de la commune et comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres nommés par le maire.

En fonction des articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles, il y a lieu de procéder à 6 membres du conseil municipal appelés à siéger au CCAS.

En fonction de ce qui précède, il y a lieu d'élire 6 membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, propose d'élire, à l'unanimité :

- Marc GENOUD, Rosa PERSONNAZ, Sylvie CASABIANCA, Sophie TUGLER-ROSSI, Maëva ARAGON, Pierre MEYLAN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Maire,

